

“ Un but pour l'emploi, un but pour la vie ”

Convention de partenariat

Sous le haut patronage de

**Monsieur Dominique de VILLEPIN, Premier Ministre
et Monsieur Jean François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie associative**

Entre

La Fédération Française de Football (FFF)
représentée par son Président,
Monsieur Jean Pierre ESCALLETES

Les entreprises partenaires:

- Groupe SUEZ
représenté par son Directeur général adjoint,
Monsieur Jean-Louis CHAUSSADE;
- JC DECAUX S.A.
représenté par son Directeur général,
Monsieur Robert CAUDRON ;
- Groupe VEDIOR
représenté par son Président
Monsieur Philippe SALLE ;
- Fédération des entreprises
de propreté et services associés
représentée par son président
Monsieur Guy AUFFRET,
- Le Collectif contre les discriminations
représenté par son vice-Président
Monsieur Marc LAVOINE.

Préambule

La présente convention a pour objet de formaliser les contributions respectives des différents signataires à la mise en œuvre du programme intitulé « Un but pour l'emploi, un but pour la vie ». Cette volonté s'appuie sur l'action menée depuis plusieurs années par la FFF, et notamment par la Ligue de Paris, pour promouvoir un dispositif original de prise en compte du football dans les quartiers. Depuis 2004 les signataires appuient cette action sportive

pour permettre à ses bénéficiaires d'accéder à l'emploi marchand. Dans ce cadre trois actions ont été conduites sur les territoires d'Aulnay-sous-Bois, Mantes et Creil, en liaison avec les conseils régionaux et le Service public de l'emploi.

Forts de ces premiers succès et toujours sensibles aux problèmes du chômage et de l'exclusion, les parties à la présente convention marquent leur volonté de reconduire et généraliser cette action d'insertion professionnelle pour les publics des zones prioritaires. Publics pour lesquels la fréquentation d'un club sportif, en tant que pratiquants ou non, demeure souvent la seule attache sociale pérenne.

Objet

La Fédération Française de Football a décidé de s'engager dans un partenariat avec des entreprises et institutions dont l'objectif est de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations par l'intégration professionnelle des publics sans emploi et particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi, à travers un dispositif d'insertion innovant. Ce dispositif permet de renforcer le partenariat territorial entre les clubs de football, les entreprises, les institutions locales et nationales. En appui de ce dispositif, un collectif d'artistes, sportifs et de personnalités a décidé de se mobiliser par la réalisation de disques, spectacles et en parrainant activement les actions conduites sur différentes sites, notamment en participant aux campagnes de communication promouvant ce dispositif et plus généralement les idéaux de solidarité et de fraternité dans le sport comme au quotidien.

Objectifs

Favoriser « l'insertion professionnelle » des publics sans emploi, voire exclus ou marginalisés mais aussi les cadres sportifs ne bénéficiant pas d'un emploi durable.

Promouvoir l'égalité des chances par l'accès à l'emploi, la formation et aux stages.

Développer et valoriser les parcours exemplaires.

Renforcer le partenariat local autour des clubs porteurs de projets favorisant le développement ou la préservation du lien social.

Modalités d'action

Elles sont de quatre ordres :

- en liaison avec les clubs, les collectivités et le service public de l'emploi : repérage, information et offre de formation ;
- mise en oeuvre de la formation pour l'obtention de l'attestation « animateur de football de quartier » puis suivi individualisé dans le cadre d'une formation intensive pour l'accès à l'emploi ;
- accompagnement pour la prise de fonction (tutorat) ;
- suivi post formation, en intégrant au sein des clubs les stagiaires volontaires pour mener des activités éducatives et bénévoles.

Public concerné

- Hommes et Femmes ; fréquentant ou non les structures locales ;
- Jeunes et adultes et principalement les 18-26 ans ;
- Niveaux VI, V bis, V (voire au-delà notamment pour l'accompagnement des éducateurs des clubs partenaires) ;

■ Relevant prioritairement - mais pas exclusivement - des quartiers en ZUS ;

■ Educateurs et joueurs de Football en recherche d'insertion professionnelle ;

■ Non sportifs, mais évoluant dans l'entourage et l'environnement des clubs et pratiquants (cercle familial, spectateurs, supporters...);

■ Résidents des quartiers prioritaires ;

■ Résidents d'autres secteurs

Une attention toute particulière sera accordée à la mixité des publics mobilisés pour faciliter l'accès des jeunes femmes à ce dispositif et plus généralement au monde du football et son animation locale.

Contributions partenaires

La FFF, les entreprises et le Collectif sont les promoteurs du projet. Avec la volonté de s'ouvrir à d'autres partenaires, ils s'appuieront sur les structures et institutions qui ont accompagné localement les premières expérimentations.

La Fédération Française de Football s'engage, par l'intermédiaire de la Ligue du Football Amateur, à mobiliser les Ligues et districts dans les régions où sera mis en place le dispositif.

Elle mobilisera ses relais techniques centraux et locaux pour faciliter la mise en oeuvre de l'action notamment pour l'aide à la mise en oeuvre du contenu football des formations (accès à l'attestation d'animateur football de quartiers, construction de parcours éducatifs et sportifs).

Elle facilitera, en appui sur les clubs, le repérage des publics et la sensibilisation des encadrants sportifs (éducateurs, arbitres, bénévoles...).

Enfin, concernant les stagiaires désireux de compléter leur parcours sportif, elle veillera à leur intégration au sein des clubs à la fin de leur parcours de formation. Elle participe à son niveau à la promotion de l'action, notamment par l'engagement, en qualité de parrain, du sélectionneur de l'équipe de France de football, Monsieur Raymond DOMENECH. *Les entreprises et institutions partenaires* s'investiront en mobilisant les ressources de leur réseau d'entreprises et leurs filiales tant en matière d'offres d'emploi que pour participer à la formation complémentaire des stagiaires, le cas échéant en facilitant l'accès à leurs centres respectifs de formation. Cette implication à travers leurs responsables de la gestion des ressources humaines pourra concerner : l'organisation d'entretiens et de séances de conseil, la participation à des tables rondes « employeurs / chercheurs d'emplois », la présentation des métiers, la visite de sites de production/exploitation...

Elles apporteront leur concours financier ou matériel pour l'appui aux clubs et la réalisation de supports de communication pour les campagnes décidées conjointement.

Le Collectif accompagnera ce programme en collectant des fonds par la réalisation de disques et spectacles musicaux et en favorisant le parrainage actif des opérations nationales et locales par les artistes et personnalités soutenant son action. En matière de communication, chaque signataire assure l'animation de son réseau.

Il informera les autres signataires des actions spécifiques qu'il entend conduire dans le cadre de ce programme.

Centre de formation

Les signataires s'entendent sur le fait que la généralisation de ce programme nécessite la création d'une structure dédiée pour assurer le suivi du programme et son pilotage.

C'est pourquoi, dans le prolongement immédiat de ces premières opérations, les signataires oeuvreront conjointement pour la mise en place d'un centre de formation qui regroupera les équipes chargées de l'animation des volets insertion et football. Le centre assurera la centralisation du programme et favorisera un transfert de savoir au profit des acteurs et organismes locaux.

La participation des signataires pourra le cas échéant prendre la forme de conventions particulières organisant l'accès des stagiaires à leurs centres de formations propres et au travers de financement des actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

Pilotage / évaluation / durée

Un comité de pilotage composé de l'ensemble des parties à cette convention se réunira au minimum deux fois par an ou à la demande de l'un des signataires. La présente convention est signée pour trois années. Elle est reconductible après une évaluation, conduite six mois avant l'expiration de la convention, et validée expressément par les signataires.

“ Un but pour l'emploi, un but pour la vie ”

**Convention signée au Stade de France
le mercredi 15 novembre 2006**

La Fédération Française de Football (FFF) représentée par son Président,
Monsieur Jean Pierre ESCALLETES

Les entreprises partenaires :

■ **Groupe SUEZ** représenté par son Directeur Général adjoint, Monsieur Jean-Louis CHAUSSADE ;

■ **JC DECAUX S.A.** représenté par son Directeur Général, Monsieur Robert CAUDRON ;

■ **Groupe VEDIOR** représenté par son Président Monsieur Philippe SALLE ;

■ **Fédération des entreprises de propreté et services associés** représentée par
son Président Monsieur Guy AUFFRET,

■ **Le Collectif contre les discriminations** représenté par son Vice-Président Monsieur Marc LAVOINE.